Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260223-D_2026_22-DE

**N°2026-22** **23/02/2026**

**DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Pôle : Culture**
**Service : Médiathèque**
**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale**

**Le Président de REDON Agglomération,**

L'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale ou ACIM est une association française qui regroupe des bibliothécaires musicaux et des discothécaires, créée en juillet 1989. Son but est de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

**VU** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

**VU** la délibération n°CC_2020_71 du 15 juillet 2020 portant élection du Président de REDON Agglomération ;

**VU** la délibération n°CC_2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

**CONSIDERANT** l'importance de soutenir les associations professionnelles du milieu culturel ;

**CONSIDERANT** l'action de l'association en matière de coopération et de partages de connaissances et de compétences entre les professionnels de l'information musicale ;

**CONSIDERANT** la possibilité pour les agents de participer gratuitement à des événements organisés par l'association, et de se former,

**PAR CES MOTIFS**
**DECIDE**

- **d'adhérer à l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale**
- **d'inscrire budgétairement la somme de 80 euros pour régler les frais d'adhésion**

Jean-Francois MARY

Le Président
**Jean-François MARY**

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34